



Droits d'inscription

	Lieu de résidence*	Droits d'inscription	Frais de dossier par famille
Élève en cursus complet	Bordeaux	Entre 0 € et 450 € selon quotient familial**	30 €
	Hors Bordeaux	550 €	30 €
Élève suivant l'un de ces dispositifs <u>uniquement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Pratique orchestrale • Musique de chambre • Chorale ou ensemble vocal (hors cursus complet) • Dispositif AOC • Analyse musicale, orchestration • Formation musicale • Danse adapte • Musique adapte • Initiation Danse • Parcours découverte Théâtre • Premiers Pas 	Bordeaux	Entre 0 € et 200 € selon quotient familial**	30 €
	Hors Bordeaux	tarif unique à 200 €	30 €
Élève en Aménagements Horaires Lycée (AHL) Étudiant du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine Étudiant en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)	Toute provenance géographique	Entre 0 € et 450 € selon quotient familial**	30 €
Élève en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM), Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) et en filière S2TMD	Toute provenance géographique	Exonération sauf cas particuliers***	/

* Afin de bénéficier du tarif bordelais, il est impératif de fournir un justificatif du domicile de la famille ou de l'élève daté de moins de 3 mois, ainsi que la copie complète de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 de l'élève ou de la famille.

** Calcul des droits d'inscription : suite à la mise en place d'une tarification progressive et solidaire des services de la Ville de Bordeaux, les droits d'inscription sont déterminés proportionnellement au quotient familial. Estimez vos droits d'inscription au Conservatoire de Bordeaux grâce au simulateur en ligne : tarifs.bordeaux.fr

*** Pour les dispositifs CHAM, CHAD et S2TMD, les élèves sont exonérés des droits d'inscription et des frais de dossier.

Ces élèves devront toutefois s'acquitter des droits d'inscription afférents dans les cas suivants :

- pour les élèves musiciens (CHAM/S2TMD) : s'ils suivent l'enseignement d'un 2^e instrument, un enseignement en danse, théâtre ou chant lyrique
- pour les élèves danseurs (CHAD/S2TMD) : s'ils suivent un enseignement instrumental, un enseignement en théâtre ou chant lyrique

Remarques :

Pour le règlement des droits d'inscription, il est possible de mettre en place un paiement en 2 ou 3 échéances.

Prêt d'instrument

Un prêt d'instrument peut être proposé aux élèves débutants, dans la limite du parc disponible.

Deux formules sont proposées :

- un prêt de septembre 2025 à juin 2026 au tarif de 84€
- un prêt de juin 2025 à juin 2026 au tarif de 105€

Les élèves inscrits dans un dispositif AOC sont exonérés.

